



Direction de l'Institut Notre-Dame d'Espérance

Association des Parents de l'INDL

Le 26 juin 2007

Chers parents,

La Direction de l'Ecole et l'Association des Parents souhaitent vous informer au sujet du rôle des *“parents délégués de classe”*.

Nous souhaitons en effet que l'année prochaine, chaque classe dispose d'un ou d'une délégué(e).

Le délégué de classe est un parent qui se propose comme représentant des autres parents d'élèves, et comme relais vis-à-vis des enseignants, de la Direction, et de l'Association des Parents.

En quoi consiste concrètement le travail du délégué ?

Il s'agit principalement de :

- se faire connaître des autres parents, et essayer de les connaître, de créer une relation de confiance conviviale,
- servir d'interlocuteur privilégié pour la classe, en fonction des projets ou des besoins,
- participer aux réunions de délégués qui se tiennent environ tous les deux mois, avec l'Ecole (Direction, enseignants) et l'Association des Parents,
- participer à l'élection des membres de l'Association des Parents, et désigner un parent (délégué ou non) chargé de représenter les parents des Fiestaux au sein de l'Association des Parents et du Conseil de Participation.

Le site internet de l'Association des Parents vous fournit beaucoup plus d'information à ce sujet, et vous trouverez notamment y trouver des compte-rendu de réunions, qui contacter, etc. Une adresse : www.aploveral.be.

Une réunion de parents sera organisée à la rentrée scolaire. Ce sera l'occasion de se présenter, et de répondre à toutes vos questions.

Déjà intéressé ? Contactez-nous sans hésiter.
Au plaisir de vous retrouver, et bonnes vacances.

La Direction

L'Association des Parents